



Guide :

**Guide de sensibilisation relatif au financement
du terrorisme pour le secteur privé
(Institutions financières et entreprises et
professions non financières désignées)**

et

**Lutte contre le blanchiment de capitaux, le
financement du terrorisme et de la prolifération**

Sommaire

I. Introduction.....	3
II. Contexte	4
III. Risques de financement du terrorisme	5
IV. Qu'est-ce que le financement du terrorisme (FT) ?	8
1) <i>Besoins de financement des terroristes</i>	8
2) <i>Processus de financement du terrorisme</i>	10
V. Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme	13
1) <i>Similitudes et différences entre BC et FT</i>	13
2) <i>Détection de transactions inhabituelles liées au financement du terrorisme</i>	14
VI. Les attentes de l'AMSF	15
VII. Annexes	16
<i>ANNEXE I : Tendances du terrorisme et du financement du terrorisme</i>	16
<i>ANNEXE II : Indicateurs de financement du terrorisme</i>	21
VIII. Études de cas.....	32
IX. Glossaire.....	34

I. Introduction

Ce guide vise à aider les institutions financières (IF) et les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) (les « assujettis ») à les sensibiliser et à comprendre les risques liés au financement du terrorisme ainsi que les obligations applicables en matière de LCB/FT. Les orientations contenues dans le présent document doivent être appliquées en fonction des risques et de manière proportionnée, en tenant compte de la taille, de la nature et de la complexité des activités de chaque institution financière et de chaque EPNFD.

Ce guide tient compte des normes et documents d'orientation publiés par le Groupe d'action financière (GAFI), des bonnes pratiques du secteur et des indicateurs d'alerte identifiés par le GAFI. Il ne se prétend pas exhaustif et ne pose pas de limite à l'action des assujettis pour s'acquitter de leurs obligations légales dans le cadre juridique et réglementaire actuel. Les assujettis doivent évaluer la meilleure façon de remplir leurs obligations légales selon leur nature, leur taille et leur complexité.

Ce guide est à vocation purement informative. Les seuls documents juridiquement contraignants sont les textes législatifs et réglementaires régissant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération et la corruption à Monaco. Les obligations des entités ne sont donc pas abordées ici en détail : la seule application des mesures présentées dans ce guide ne garantit pas que l'institution respecte pleinement les obligations légales qui lui incombent.

Les dispositions en vigueur dans la Principauté relatives au financement du terrorisme sont énoncées dans l'Ordonnance Souveraine n° 15.320 du 8 avril 2002 sur la répression du financement du terrorisme et dans l'article 391-7 du Code pénal.

Elles ont ensuite été améliorées par les dispositions de la Loi n° 1.362 de 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, dans sa version modifiée.

Chaque assujetti est tenu de respecter les obligations légales et réglementaires en vigueur, en fonction des risques spécifiques auxquels il est confronté. Ce guide tient compte de la réglementation en vigueur au **30 septembre 2023**.

II. Contexte

Les attentats terroristes font des victimes, entraînent des pertes matérielles et créent un climat de peur, menaçant la sûreté des États et la sécurité des citoyens.

Leur nombre a augmenté ces dernières années et ils peuvent se produire à petite ou grande échelle et résulter d'actions collectives ou d'individus isolés.

Le développement d'activités terroristes peut être favorisé par certains médias en ligne conçus pour alimenter la radicalisation et l'extrémisme local, conduisant à des attaques à l'aide d'engins explosifs, d'armes à feu, d'armes blanches ou de véhicules.

Dans de nombreux pays, le paysage politique est marqué par une augmentation significative des idéologies radicales, nourrissant la menace d'individus prêts à commettre des attentats (voir l'Indice mondial du terrorisme <https://www.economicsandpeace.org/reports/>).

Les mouvements nationalistes extrémistes peuvent également constituer une menace majeure, mettant en péril la stabilité des nations et les processus démocratiques. Les groupes qui projettent de commettre des actes terroristes ou qui les commettent effectivement ont besoin de financements.

La loi n° 1.362 dans sa version modifiée impose aux assujettis de signaler les transactions inhabituelles ou suspectes, les mouvements de capitaux ou les actifs illicites. Une enquête peut alors être menée avant même que l'infraction pénale sous-jacente n'ait été détectée.

Bien que le risque d'attaque terroriste dans la Principauté puisse être considéré comme faible à l'heure actuelle, on ne peut exclure que des fonds destinés à être utilisés dans une telle entreprise transitent par la place financière monégasque.

III. Risques de financement du terrorisme

En 2021, la Principauté de Monaco a réalisé une Évaluation détaillée des risques liés au financement du terrorisme (FT) afin de déterminer le niveau et les types de risques auxquels le pays était confronté en la matière. En 2023, cette analyse a été mise à jour lorsque le Comité stratégique a dirigé et coordonné l'Évaluation nationale des risques liés au financement du terrorisme de 2023 (l'ENR FT 2023).

L'ENR FT 2023 visait à compléter l'analyse de 2021, afin d'approfondir et d'élargir la connaissance du risque de FT par Monaco. Elle reposait sur l'analyse d'un large éventail de sources de données et d'informations et avait bénéficié de la contribution de toutes les parties prenantes concernées à Monaco à l'occasion de nombreux ateliers et réunions.

L'ENR FT 2023 prend en compte les facteurs spécifiques qui caractérisent les menaces et les vulnérabilités liées au financement du terrorisme dans le contexte monégasque en examinant différents scénarios de risque et en répartissant ces scénarios de risque entre chacune des trois principales méthodes de financement du terrorisme : collecte, mouvement et utilisation de fonds. Le faible niveau du risque de terrorisme sur le territoire monégasque, son statut de centre financier international axé sur la gestion de patrimoine privé et sa localisation géographique au cœur de l'Europe ont été les principales perspectives sous lesquelles cette évaluation a été menée.

Après avoir identifié et évalué les principaux scénarios de risque auxquels le pays est confronté, ainsi que les mesures d'atténuation des risques mises en place, l'évaluation a révélé que le risque que les systèmes financiers de Monaco soient détournés à des fins de FT était globalement moyennement faible.

Si l'on détaille ce score entre les différents scénarios de risque analysés dans le cadre de l'évaluation, le profil de risque peut être résumé comme suit :

<u>Scénario de risque</u>	<u>Risque inhérent</u>	<u>Mesures d'atténuation</u>	<u>Risque résiduel</u>
Scénario de risque 1 - Transferts de fonds vers/en provenance de juridictions à haut risque	Moyennement élevé	Important	Moyennement faible
Scénario de risque 2 - Des clients ou BE d'IF ou d'EPNFD monégasques sont des financeurs du terrorisme	Élevé	Important	Moyennement élevé
Scénario de risque 3 - Des financeurs du terrorisme sont bénéficiaires effectifs d'IF ou d'EPNFD monégasques	Faible	Modéré	Faible
Scénario de risque 4 - Des financeurs du terrorisme sont bénéficiaires effectifs ou contrôlent des personnes morales monégasques	Moyennement élevé	Fort	Moyennement faible
Scénario de risque 5 - Utilisation d'espèces ou de chèques voyages pour déplacer des valeurs à des fins liées au terrorisme	Moyennement faible	Important	Faible
Scénario de risque 6 - Correspondance bancaire	Faible	Fort	Faible
Scénario de risque 7 - Dons par des Monégasques à des OBNL étrangers ou utilisation d'OBNL monégasques à des fins de financement du terrorisme	Faible	Fort	Faible
Scénario de risque 8 - Utilisation de produits de grande valeur pour déplacer de la valeur à des fins liées au terrorisme	Moyennement élevé	Modéré	Moyennement élevé
Scénario de risque 9 - Exécution d'un attentat terroriste	Moyennement faible	Fort	Faible
Scénario de risque 10 - Entretien d'une infrastructure ou de réseaux terroristes sur le territoire monégasque	Faible	Fort	Faible

Il existe à Monaco un risque inhérent faible lié à l'utilisation de fonds monégasques à des fins terroristes. L'exposition de Monaco au risque lié à la collecte et au mouvement de fonds associé au terrorisme est cependant légèrement supérieure à ce qui avait été supposé précédemment et est jugée moyennement faible pour ces deux catégories.

Méthode de financement	Exposition de Monaco
1 - Collecte de fonds liés au terrorisme à Monaco	Moyennement faible
2 - Transfert de fonds liés au terrorisme via Monaco	Moyennement élevée
3 - Utilisation de fonds liés au terrorisme à Monaco	Faible
GLOBALE	Moyennement faible

La proximité géographique de Monaco avec des pays où sévit le terrorisme, associée à sa stabilité politique, au dynamisme de son marché du luxe et à ses marchés financiers connectés au niveau mondial, pourrait rendre le pays attrayant pour les organisations et réseaux terroristes, qui pourraient y collecter, y investir ou y faire transiter des fonds et de la valeur. Place financière internationale, Monaco est exposé à un risque accru d'utilisation abusive de son système financier en vue d'acheminer des fonds liés au terrorisme.

IV. Qu'est-ce que le financement du terrorisme (FT) ?

1) Besoins de financement des terroristes

Les organisations terroristes prennent différentes formes (grandes organisations de type étatique, petits groupes décentralisés ou réseaux autonomes) et les attentats peuvent être perpétrés par des individus qui s'inspirent d'environnements radicalisés ou qui ont eux-mêmes été radicalisés.

Ces terroristes, qui agissent généralement seuls, doivent pouvoir financer leurs activités, ce qui peut poser problème lorsqu'il s'agit de définir des indicateurs observables.

Les terroristes dits « loups solitaires » relèvent de deux catégories :

- ❖ les personnes inspirées par des idéologies radicales propagées par des organisations terroristes, souvent basées à l'étranger,
- ❖ les personnes qui se radicalisent à la suite d'un facteur déclenchant propre à l'environnement dans lequel elles vivent (opposition au gouvernement, fréquentation de lieux de culte ou d'associations, par exemple).

Ces terroristes cherchent à contrôler l'ensemble du processus, du financement à l'exécution de l'attentat. Les besoins de financement des terroristes varient donc fortement d'une structure à l'autre. Il peut s'agir non seulement de financer des opérations terroristes précises, mais aussi de couvrir les coûts opérationnels plus larges liés à la mise en place et au maintien d'une organisation terroriste, et de créer l'environnement dans lequel elle peut opérer.

Les auteurs d'actes terroristes doivent donc trouver des fonds pour financer leurs activités. Pour couvrir les dépenses quotidiennes telles que la nourriture et l'hébergement, les déplacements, la formation et l'équipement, ou pour commettre effectivement les actes terroristes, ils ont besoin d'argent.

Ces fonds peuvent provenir de tiers (financeurs ou sympathisants) ou des propres biens ou revenus des terroristes et peuvent être d'origine légale ou illégale. Les terroristes peuvent financer leurs activités à partir de sources légitimes (salaires ou revenus, épargne, cartes de crédit, par exemple), de sources illicites (activités criminelles, financiers ou agents), ou recevoir un soutien financier de la part de tiers (famille, amis, services et administrations publics, organisations caritatives, etc.).

Le coût direct de l'organisation d'un acte terroriste est modeste par rapport aux dommages qu'il peut causer.

Cependant, le maintien d'un réseau terroriste ou même d'une cellule plus petite nécessite une grande quantité de ressources pour le recrutement, la planification et les achats. Maintenir des réseaux terroristes internationaux et promouvoir leurs objectifs à long terme nécessite des infrastructures et une logistique importantes. Les organisations terroristes ont donc besoin d'importantes sommes d'argent pour créer et entretenir une infrastructure de soutien international, pour alimenter leur idéologie par des campagnes de propagande et financer les activités légales nécessaires pour se donner une apparence de légitimité.

2) Processus de financement du terrorisme

Les étapes du processus :

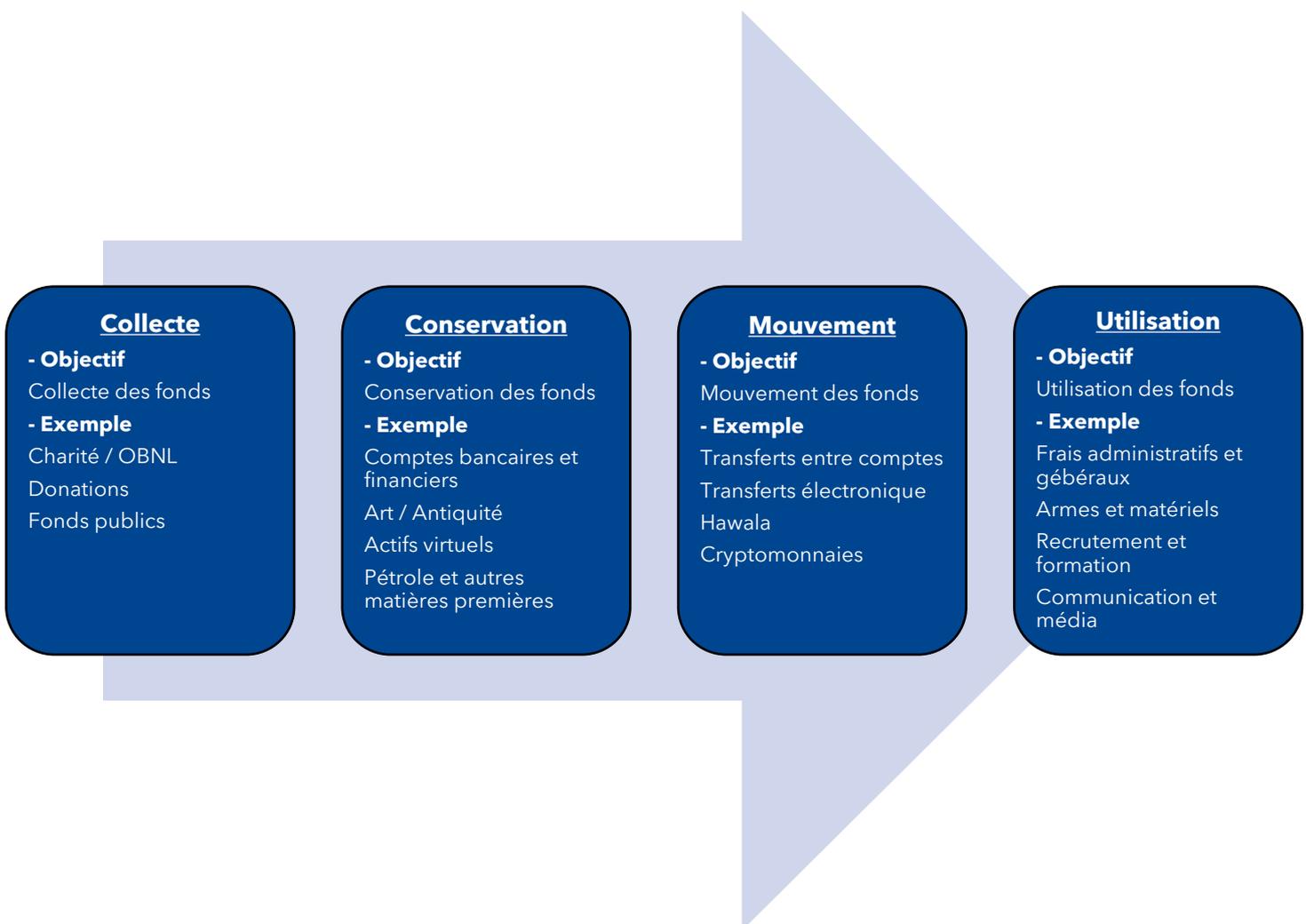
- ❖ Collecter des fonds provenant de diverses sources, destinés à soutenir l'organisation terroriste
- ❖ Conserver les fonds jusqu'à ce que leur utilisation puisse être déterminée et planifiée
- ❖ Transmettre les fonds au moment voulu et selon les modalités requises
- ❖ Utiliser les fonds de manière à contribuer aux objectifs de l'organisation terroriste

Processus de FT	
Collecte	<p>Le soutien au financement du terrorisme prend généralement la forme de dons directs de particuliers et d'organisations, d'associations caritatives et d'organismes à but non lucratif, et comprend également des activités criminelles.</p> <p><u>Dons directs</u> : Les sources de soutien financier appartenant à cette catégorie consistent souvent en des fonds d'origine légale, quel qu'en soit le montant, donnés par des personnes physiques, des personnes morales, des organismes à but non lucratif (OBNL) ou des entreprises et, dans certains cas, des pays étrangers.</p> <p>Les fonds utilisés par la suite à des fins terroristes peuvent également provenir de salaires et traitements, de prestations sociales, de dons personnels ou de bénéfices d'entreprises. Les particuliers peuvent faire des dons à partir des revenus ou des subventions perçus par eux-mêmes ou leur famille ; ils peuvent également collecter des fonds à petite échelle auprès des membres de leur communauté (voisins, lieux de culte, etc.) ou lancer des appels plus larges via Internet, les réseaux sociaux ou les sites de financement participatif. Les donateurs peuvent ne pas savoir à quoi serviront leurs fonds en fin de compte.</p> <p><u>Organisations caritatives et organismes à but non lucratif (OBNL)</u> : Alors que la grande majorité des organisations caritatives accomplissent un travail légitime et important, le GAFI a noté que ce secteur pourrait être particulièrement vulnérable au détournement à des fins de financement du terrorisme.</p> <p>Les appels aux dons lancés par des organisations caritatives, organismes à but non lucratif et entités similaires pour aider « ceux qui sont dans le besoin » sont particulièrement attrayants pour les individus impliqués dans le financement du terrorisme. En raison de la nature émotionnelle des appels à aider les populations vulnérables ou souffrantes, ils permettent de collecter des</p>

	<p>fonds auprès d'un large éventail de donateurs potentiels parmi le grand public, et de nombreux gouvernements encouragent également cette pratique en permettant aux contribuables de déduire de leur revenu imposable tout ou partie de leurs dons.</p> <p>Bien que les organisations caritatives gèrent également de l'argent liquide, il est plus difficile de retracer l'origine, les mouvements et l'utilisation de ces fonds. Certaines ont une présence internationale et travaillent ou sont en contact avec d'autres groupes situés à proximité de zones de conflit dans lesquelles des organisations terroristes peuvent être actives.</p> <p><u>Activités criminelles</u> : Certaines organisations terroristes utilisent des réseaux criminels distincts pour collecter des fonds. Le trafic de drogue, la fraude, la cybercriminalité et la criminalité en col blanc font partie des activités illicites couramment utilisées pour financer le terrorisme. Dans le cas des combattants étrangers et des extrémistes violents d'origine nationale, le détournement d'aides publiques/de prestations sociales et l'utilisation de remboursements fictifs ont été identifiés parmi les typologies de collecte de fonds.</p> <p>Les organisations terroristes basées dans de vastes zones géographiques peuvent s'emparer d'actifs financiers et de ressources naturelles appartenant à un État sur le territoire qu'elles contrôlent. Les biens et ressources non monétaires (antiquités, pétrole brut, gaz naturel, minerais, métaux précieux et pierres précieuses) devront être convertis en espèces ou sous une autre forme facilement utilisable, par exemple au moyen de transactions illicites avec des tiers ou sur le marché noir. Il est possible que ces marchés noirs opèrent dans une large mesure en dehors des territoires ou des pays où sont basés les terroristes.</p>
Conservation	<p>Les fonds peuvent être conservés de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Comptes bancaires ❖ Cartes prépayées ❖ Stockage d'importants volumes d'argent liquide ❖ Achat de biens de grande valeur tels que pétrole, objets d'art et antiquités, produits agricoles, métaux et pierres précieuses, véhicules d'occasion ❖ Actifs virtuels
Mouvement	<p>Mécanismes connus d'acheminement des fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le secteur bancaire et financier ❖ Le secteur des transferts de fonds, par exemple les entreprises de transfert de fonds agréées (MSB) ❖ Les systèmes informels de transfert de valeurs (p. ex., hawala) et les bureaux de change ❖ Le transport clandestin d'argent liquide ❖ La contrebande de biens de grande valeur tels que pétrole, objets d'art et antiquités, produits agricoles, métaux et pierres précieuses, véhicules d'occasion. ❖ Actifs virtuels

Utilisation	<p>Les fonds peuvent être utilisés à des fins terroristes de plusieurs manières, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Organisations terroristes</u> : armes et équipements, procédures administratives et frais généraux, médias et messages, recrutement et formation, aide financière aux ressources humaines, soutien financier aux familles, équipements de communication, moyens de transport, corruption, hébergement, planification et préparation de missions en vue de commettre des actes terroristes ❖ <u>Combattants étrangers</u> : frais de voyage, de passeport/visa, équipement de plein air/survie, armes et entraînement au combat ❖ <u>Terroristes solitaires et petites cellules terroristes</u> : armes et équipements, véhicules (achetés ou loués), ressources financières minimales pour l'alimentation et le logement, moyens de communication, de transport et tout autre achat nécessaire aux complots terroristes. <p>Certains de ces usages sont liés à des dépenses quotidiennes qu'il est difficile d'associer au terrorisme.</p>
--------------------	--

Le schéma ci-dessous illustre les quatre étapes du processus de financement du terrorisme.



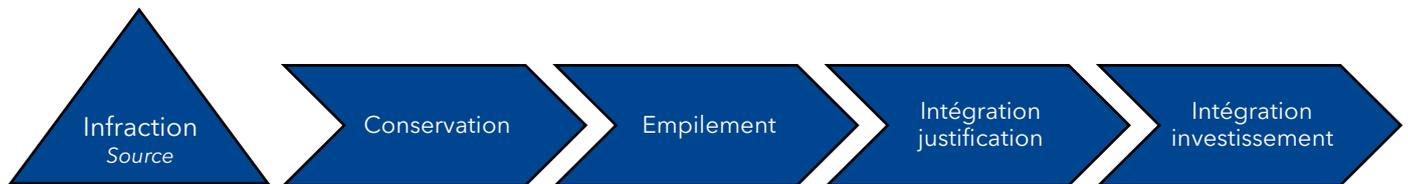
V. Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

1) Similitudes et différences entre BC et FT

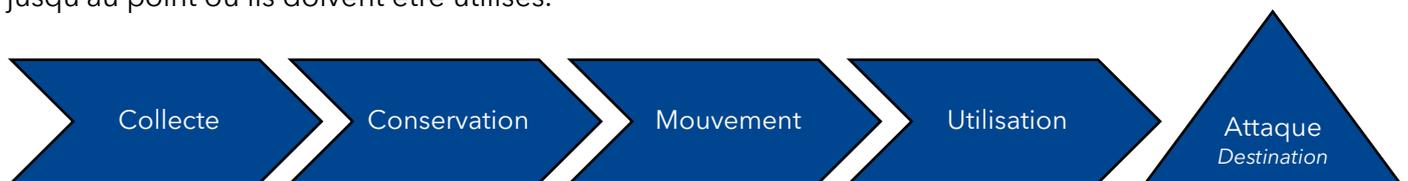
Les infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme peuvent être liées, par exemple lorsque des fonds mis à la disposition d'organisations terroristes ont été préalablement blanchis. Cependant, bien que ces deux activités aient des caractéristiques et des typologies communes, leur temporalité et leur objectif diffèrent.

Dans le cas du blanchiment de capitaux, on s'intéresse à l'origine des fonds, alors que dans le cas du financement du terrorisme, on cible leur utilisation. Par conséquent, si dans les deux cas secret et mobilité sont des impératifs, le financement du terrorisme n'exige généralement pas de passer par une phase de dissimulation ou d'intégration-justification avant d'atteindre le stade où les fonds seront utilisés.

Le blanchiment de capitaux est une entreprise circulaire : il s'agit de collecter le produit d'activités criminelles, de le traiter, puis de le restituer aux auteurs de ces activités.



Le financement du terrorisme, quant à lui, est un processus essentiellement linéaire qui implique la collecte de fonds et d'actifs d'origine légitime ou illicite, leur conservation puis leur acheminement jusqu'au point où ils doivent être utilisés.



On parle d'autoblanchiment lorsque le criminel lui-même organise le blanchiment de ses fonds. On retrouve ce schéma dans le financement du terrorisme par des terroristes isolés. En effet, lorsqu'un individu peut assurer lui-même le financement économique de l'acte terroriste (par son travail, par des activités criminelles ou par tout autre moyen), il peut conserver les fonds pour constituer une base financière à partir de laquelle préparer un attentat, puis acheminer l'argent ou les investissements vers des lieux où ils pourront être utilisés, et enfin les utiliser pour commettre l'attentat. Dans ce cas, l'ensemble du processus est réalisé par une seule et même personne.

Il est important de garder à l'esprit que s'il existe des similitudes entre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (sur le plan de la méthodologie, de la mobilité, du besoin de secret, etc.), les objectifs, le comportement et les sources du financement du terrorisme sont différents.

2) Détection de transactions inhabituelles liées au financement du terrorisme

La détection se concentre principalement sur les transactions inhabituelles indiquant une possibilité de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. On entend par « inhabituelle » une transaction qui diffère des normes en vigueur dans un secteur particulier ou qui s'écarte des habitudes d'un individu, compte tenu de son profil, de ses activités normales ou de ses revenus déclarés. Tout écart par rapport à un comportement normal ou attendu peut indiquer un risque. Plus l'écart est important et plus les situations sont inhabituelles, plus le risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme est élevé. Il est donc essentiel de procéder à une évaluation plus détaillée.

Les transactions inhabituelles liées au financement du terrorisme présentent souvent certaines caractéristiques utilisées pour dissimuler et justifier des mouvements de fonds et/ou l'utilisation de l'argent collecté :

- ❖ Collecte de fonds auprès d'organisations caritatives et/ou organismes à but non lucratif (p. ex., dons anonymes)
- ❖ Utilisation de méthodes (mouvements) ou de procédures (investissements) de blanchiment de capitaux bien connues
- ❖ Utilisation de fonds pour acquérir des services et/ou produits qui ne correspondent pas au profil de la personne ou de l'organisation concernée
- ❖ Mouvement de fonds (ou d'autres biens) vers ou depuis des zones de conflit ou des régions voisines

VI. Les attentes de l'AMSF

Compte tenu des caractéristiques spécifiques du financement du terrorisme et des risques qui y sont associés, les IF et les EPNFD doivent :

Attentes de l'AMSF relatives au respect des obligations des IF et EPNFD en matière de lutte contre le FT

- ❖ Réaliser une évaluation adéquate des risques correspondant à la taille, à la nature et au profil d'activité de l'entité, distinguant risque de blanchiment de capitaux et risque de financement du terrorisme ;
- ❖ Inclure le FT dans les politiques et procédures internes ;
- ❖ Mener des actions de formation et sensibilisation spécifiques au FT ;
- ❖ Réaliser une évaluation adéquate des risques inhérents aux clients ;
- ❖ Réaliser des vérifications lors d'une entrée en relation d'affaires et suivre les relations avec les clients ;
- ❖ Appliquer des systèmes adéquats de surveillance des opérations, permettant d'identifier et de signaler les opérations suspectes en temps utile ;
- ❖ Appliquer des systèmes et des contrôles adéquats pour gérer les risques de FT ;
- ❖ Tenir des statistiques sur les alertes spécifiques au FT, des examens particuliers et des déclarations de soupçon.

VII. Annexes

ANNEXE I : Tendances du terrorisme et du financement du terrorisme

Chaque année, l'Office des publications de l'Union européenne publie le rapport d'Europol (Agence de l'Union européenne pour la coopération des autorités de poursuite pénale) sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne (le rapport TE-SAT). La version la plus récente du rapport a été publiée en décembre 2023 et est disponible sur le site Web d'Europol.

Le rapport TE-SAT constate qu'au cours des dernières années, le paysage du terrorisme dans l'UE a évolué et que la menace va désormais bien au-delà des groupes extrémistes islamiques. Il identifie plusieurs grandes catégories de terrorisme pratiquées par des groupes actifs dans les États membres de l'UE et qui constituent une menace directe pour leur stabilité et leur sécurité :

Le terrorisme djihadiste y est défini comme « un sous-courant violent du salafisme, un mouvement musulman sunnite revivaliste qui rejette la démocratie et les parlements élus, arguant que la législation humaine est en contradiction avec le statut de Dieu, unique source de loi. Les djihadistes visent à créer un État islamique régi exclusivement par la loi islamique (charia), telle qu'ils l'interprètent ». Les principaux représentants des groupes djihadistes sont le réseau Al-Qaïda et le groupe terroriste autoproclamé État islamique (EI).

Le terrorisme d'extrême droite y est défini comme « le recours à la violence terroriste par des extrémistes de droite ». Les individus et les groupes violents d'extrême droite utilisent la violence et la haine, y incitent, menacent d'y recourir, les légitiment ou les soutiennent pour atteindre leurs objectifs politiques ou idéologiques. Ils cherchent à transformer l'ensemble du système politique, social et économique en un modèle autoritaire et, ce faisant, rejettent l'ordre et les valeurs démocratiques ainsi que les droits fondamentaux. Les idéologies violentes d'extrême droite sont centrées sur le nationalisme d'exclusion, le racisme, la xénophobie et/ou l'intolérance qui y est associée. En outre, les idéologies violentes d'extrême droite se nourrissent de différentes sous-cultures haineuses, généralement opposées à la diversité dans la société et à l'égalité des droits des minorités. L'un des concepts fondamentaux de l'extrémisme de droite est le suprémacisme. L'idée qu'un certain groupe de personnes partageant un élément commun (nation, race, culture, etc.) serait supérieur à tous les autres. Se considérant comme étant supérieur, ce groupe particulier estime qu'il a le droit naturel de dominer le reste de la population.

Le terrorisme d'extrême gauche est pratiqué par des groupes qui cherchent à déclencher une révolution violente contre le système politique, social et économique d'un État, afin d'introduire le socialisme et, à terme, d'établir une société communiste et sans classes. Leur idéologie est souvent marxiste-léniniste.

On entend par terrorisme anarchiste les actes violents commis par des groupes ou des individus prônant l'absence d'autorité comme modèle de société. Les anarchistes poursuivent un programme révolutionnaire, anticapitaliste et antiautoritaire.

Les groupes terroristes ethnonationalistes et séparatistes sont motivés par le nationalisme, l'ethnicité et/ou la religion. Les groupes séparatistes cherchent à constituer un État au sein d'un pays ou à annexer le territoire d'un pays à celui d'un autre. Les éléments idéologiques de gauche ou de droite ne sont pas rares dans ces types de groupes.

Le rapport TE-SAT constate également l'existence de nombreux autres groupes et idéologies qui défendent des points de vue extrêmes et dont les actions perturbent la société, comme celles pratiquées par les groupes de défense de l'environnement et des droits des animaux ; ces actions pourraient, si elles étaient poussées à l'extrême, être qualifiées d'actes terroristes.

Le rapport TE-SAT met en évidence différentes tendances du financement des groupes terroristes de tous types en 2022 et 2023 :

Des fonds destinés à financer les activités terroristes dans l'ensemble du spectre idéologique sont obtenus de diverses manières, notamment par des structures économiques légales, par la collecte de dons, les cotisations des membres et des activités criminelles.

L'utilisation de structures économiques légales par les terroristes et les extrémistes violents pour collecter des fonds a continué d'être observée en 2022. Les extrémistes et terroristes de gauche, de droite, anarchistes, ethnonationalistes et séparatistes utilisent également des structures économiques légales pour collecter et blanchir des fonds utilisés pour le financement du terrorisme. Ces structures sont notamment des bars, des cafés, des stations-service, des kiosques, des restaurants et des pubs.

La vente de marchandises, de vidéos, de publications et de billets pour des événements (par exemple des concerts), y compris sur des plateformes de commerce électronique, est un autre moyen de collecter des fonds. En particulier, les plateformes de réseaux sociaux offrent aux terroristes et aux extrémistes violents des canaux de publicité et de vente à faible coût pour viser un large groupe à l'intérieur et à l'extérieur des communautés directement concernées.

Les dons font partie intégrante du financement de tout phénomène terroriste. Les dons sont collectés physiquement lors d'événements (par exemple à l'occasion de concerts affiliés) et dans des lieux de rassemblement, mais aussi par virement bancaire.

L'État islamique reçoit des dons de membres des familles et de sympathisants, et l'argent est envoyé aux combattants terroristes étrangers et à leurs familles qui se trouvent dans des camps de prisonniers syriens. Bien que la plupart des fonds collectés par les djihadistes soient destinés à des zones de conflit, les enquêtes indiquent également qu'ils sont utilisés pour financer la radicalisation et le recrutement au sein des communautés djihadistes de l'UE.

Des dons sont également collectés sous couvert d'aide humanitaire par des terroristes djihadistes en Europe et sont ensuite principalement envoyés vers des zones de conflit dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie et la Syrie, en transitant par des pays voisins, généralement la Turquie et le Liban. Le Partiya Karkerên Kurdistanê (Parti des travailleurs du Kurdistan, PKK) collecte d'importantes sommes au sein de l'UE au moyen de sa campagne internationale annuelle de collecte de fonds « kampanya ».

Des organisations terroristes et extrémistes violentes adhérant à des idéologies variées collectent des fonds au moyen de cotisations ou de campagnes de financement participatif qui sont souvent annoncées sur des plateformes de réseaux sociaux et, de plus en plus, sur des applications mobiles dans le Cloud.

Sur l'ensemble du spectre idéologique, les fonds utilisés pour financer le terrorisme sont également obtenus au moyen d'activités criminelles. Les infractions les plus signalées sont le trafic de stupéfiants, l'extorsion, l'enlèvement, le vol, la traite des êtres humains et la fraude documentaire. La criminalité économique et financière constitue également une source importante de fonds et comprend la fraude fiscale, l'évasion fiscale, la fraude aux prestations sociales et l'utilisation illégale de fonds publics.

Les moyens les plus courants de transférer des fonds restent le système bancaire traditionnel, les services de transfert d'argent et les systèmes informels de transfert de valeur tels que le hawala. Toutefois, le système bancaire traditionnel est moins utilisé dans les États membres où les mécanismes de contrôle et le profilage des risques sont stricts ou dans lesquels on a introduit une nouvelle législation anti-blanchiment. Les plateformes de paiement en ligne sont également signalées comme étant un moyen de collecte et de transfert de fonds.

Les organisations terroristes djihadistes évoluent toutefois, quant aux moyens utilisés pour transférer des fonds. Elles utilisent des couches supplémentaires pour couvrir les transactions, qui sont réalisées à l'échelle mondiale. Par exemple, des versements en cryptomonnaie sont effectués sur un compte dans un pays où ils sont retirés. Le montant est divisé et envoyé par hawala vers d'autres pays, puis transféré au moyen de services de transfert d'argent. Lorsqu'ils sont envoyés dans des zones de conflit, les fonds sont généralement retirés des bureaux de transfert de fonds par des passeurs qui les remettent au bénéficiaire final.

Les organisations terroristes utilisent de plus en plus les monnaies numériques et les prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV), qui offrent un niveau d'anonymat plus élevé aux donateurs et aux bénéficiaires. Cependant, l'utilisation des monnaies numériques reste marginale parmi les moyens de financement du terrorisme. En ce qui concerne le djihadisme, El, Al-Qaïda et leurs affiliés semblent avoir intensifié ces dernières années l'utilisation des actifs virtuels (cryptomonnaies surtout) pour la collecte de fonds et les mouvements de fonds, peut-être parce que les membres des groupes terroristes djihadistes ont appris à les utiliser. Les extrémistes de droite ont également recours à des plateformes de financement fonctionnant avec des cryptomonnaies.

Combattants terroristes étrangers (CTE) et acteurs isolés : auparavant, le phénomène des individus radicalisés originaires d'États étrangers se rendant dans des zones de conflit pour participer à une guerre portée par ce qu'ils perçoivent comme un but idéologique était presque entièrement limité aux groupes djihadistes. Des renseignements récents indiquent toutefois une augmentation du nombre d'individus appartenant à des groupes terroristes d'extrême droite qui ont exprimé leur intérêt ou leur intention de se rendre en Ukraine pour participer à la guerre d'agression russe, dans les deux camps opposés.

En novembre 2022, le Parlement européen a proposé d'inscrire sur la liste des organisations terroristes de l'UE plusieurs groupes pro-russes tels que l'organisation paramilitaire russe connue sous le nom de « groupe Wagner », le 141^e régiment spécial motorisé, connu sous le nom de « Kadyrovites », ainsi que d'autres groupes armés, milices et mandataires financés par la Russie ; certains renseignements suggèrent que des individus aux opinions extrémistes auraient tenté de rejoindre ces groupes. D'autres informations suggèrent que la majorité des extrémistes de droite européens soutiennent l'Ukraine. Des appels à rejoindre le bataillon ultranationaliste ukrainien Azov ont circulé sur la scène d'extrême droite.

Un nombre important de CTE de diverses idéologies ayant acquis une expérience du combat ont quitté les champs de bataille et sont retournés dans leur pays d'origine. Le principal risque sécuritaire concernant les CTE est constitué par ceux qui rentrent dans leur pays et restent radicalisés, cherchant à perpétrer des attaques terroristes dans leur propre pays ou dans les pays voisins.

Alors que la menace des CTE engagés dans les combats en Irak et en Syrie a diminué, les CTE se rendent de plus en plus dans d'autres zones de combat telles que l'Ukraine et l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Du point de vue du FT, les CTE apportent leur aide aux groupes terroristes sur le théâtre des opérations en transportant des fonds et du matériel. Ils reçoivent un soutien pour poursuivre le combat ou retourner dans leur pays d'origine. On considère que l'autofinancement par des particuliers et le financement par des réseaux de recrutement/facilitation sont les deux méthodes les plus courantes utilisées pour collecter des fonds pour les CTE.

Les individus concernés utilisent souvent des fonds provenant de sources légitimes (revenus du travail, aide sociale, soutien familial, prêts bancaires) pour financer leur voyage vers la zone de conflit. Dans certains cas, les enquêtes ont révélé que de petites entreprises avaient été créées et utilisées dans l'intention de générer des revenus permettant de financer le voyage de CTE. Certaines juridictions ont également constaté la vente soudaine de biens, y compris d'effets personnels et de biens achetés à crédit, juste avant le voyage prévu de CTE.

À cet égard, il existe certaines similitudes entre les CTE, les petites cellules terroristes et les auteurs isolés d'actes terroristes. Les activités des terroristes isolés peuvent être très difficiles à repérer, même si les analyses effectuées après les attentats montrent qu'il est encore possible d'identifier des indicateurs et de relever certaines traces financières.

Le terroriste solitaire cherchera à contrôler lui-même l'ensemble du processus, l'objectif étant la plupart du temps d'acquérir les ressources nécessaires à la réalisation d'un acte terroriste. Lorsque l'option tactique choisie implique des attaques à petite échelle, l'intention n'apparaît généralement pas clairement dans les données analysées. En revanche, lorsque l'attaque est plus complexe et que le niveau des ressources utilisées est plus important, certains indicateurs peuvent être identifiés.

Un terroriste isolé peut être amené à user de dispositifs complexes, tels que la fraude fiscale ou la fraude à la TVA, pour accumuler des fonds afin de disposer de locaux où les préparatifs pourront avoir lieu. Dans ce cas, la fraude est généralement commise par une société déclarée servant d'écran. Cette société peut également être utilisée pour acquérir des marchandises (par exemple, des engrais ou d'autres formes de produits chimiques, ou des produits qui devraient attirer l'attention ou même faire l'objet d'une obligation de déclaration de la part des revendeurs détaillants). Une ou plusieurs sociétés peuvent être utilisées pour dissimuler davantage l'acheminement des marchandises vers le lieu de l'attentat et pour dissimuler d'éventuelles intentions après l'attentat, pour semer la confusion, ou pour dissimuler l'implication éventuelle d'un plus grand nombre de personnes.

ANNEXE II : Indicateurs de financement du terrorisme

Afin de faciliter l'identification des transactions inhabituelles, des caractéristiques générales ont été réparties en plusieurs groupes d'indicateurs :

- ❖ Indicateurs relatifs aux personnes
- ❖ Indicateurs relatifs aux entreprises
- ❖ Indicateurs relatifs aux organisations caritatives et organismes à but non lucratif
- ❖ Indicateurs de cryptomonnaies

La présence d'un indicateur n'établit pas avec certitude l'existence d'une activité illégale. En effet, des explications correctes et dûment justifiées de la présence de ces indicateurs peuvent apparaître en effectuant des contrôles en source ouverte et en interrogeant le client. De même, tous les indicateurs n'ont pas la même importance ni la même fiabilité dans toutes les situations lorsqu'il s'agit de découvrir des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Il est donc rare qu'un indicateur spécifique pris isolément puisse immédiatement donner lieu à un soupçon raisonnable de financement d'une opération terroriste. Il signifie en revanche qu'il est nécessaire de recueillir des preuves/informations supplémentaires et concluantes d'un éventuel financement du terrorisme (p. ex., des preuves rapportées par des sources externes vérifiées telles que les listes communiquées par les autorités nationales, la liste des Nations Unies, etc.).

Liste d'indicateurs de financement du terrorisme, à titre d'exemple (liste non exhaustive)

Indicateurs relatifs aux personnes

**Indicateurs
associés au
financement et
au soutien**

Activité financière

- ❖ Utilisation abusive de prestations sociales ou demandes douteuses de remboursement d'impôts
- ❖ Soutien financier (ou paiement de dépenses ou de biens) provenant d'une source inattendue ou indéterminée
- ❖ Transfert de fonds à destination ou en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Opérations sur distributeur automatique en zone de conflit ou dans des régions voisines
- ❖ Mouvements de fonds non liés à une relation d'emploi ou à d'autres arrangements financiers
- ❖ Limite de la carte bancaire atteinte ou approchée après plusieurs retraits d'argent liquide
- ❖ Accumulation de prêts auprès de différents prêteurs sur une courte période, avec possibilité de défaut de remboursement
- ❖ Paiements pour des voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Dons importants ou fréquents à des organisations caritatives ayant des liens avec des zones de conflit ou des régions voisines
- ❖ Paiements à des médias ou à des librairies qui contribuent à la propagation d'idées radicales, extrémistes ou violentes (p. ex., à des fins de propagande, pour créer une imprimerie, fabriquer des brochures, des drapeaux, etc.)
- ❖ Changements dans les pratiques monétaires, tels que le recours soudain à des instruments financiers moins transparents
- ❖ Utilisation de transferts à destination ou en provenance de pays à haut risque ou entre personnes situées dans un même pays ou territoire, dont les montants sont inférieurs aux seuils de déclaration afin d'éviter d'être détectés ou qui n'ont pas de justification commerciale
- ❖ Procuration sur le compte bancaire d'un tiers
- ❖ Prêts accordés à des particuliers à des fins non commerciales (généralement sans remboursement)
- ❖ Dons monétaires à des entités extrémistes connues
- ❖ Paiements effectués à l'aide d'applications de transferts d'argent chiffrés (p. ex., applications de messagerie mobile)
- ❖ Accumulation de fonds provenant de diverses sources sur un compte unique et transfert vers un compte destinataire unique (p. ex., un possible terroriste), à l'intérieur du pays ou à l'étranger
- ❖ Prêts, lignes de crédit et/ou emprunts par carte de crédit sans remboursement

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation d'une ou plusieurs sociétés-écrans ❖ Prêts, lignes de crédit ou emprunts par carte de crédit sans remboursement ❖ Achat ou vente de biens de grande valeur (p. ex., biens culturels) provenant de zones de conflit ou de régions voisines ❖ Achat ou vente de produits de contrefaçon ❖ Nombreuses demandes de prêts ❖ Dépôts d'espèces excessifs par rapport aux sources déclarées ou connues de revenus en espèces, en particulier sur des comptes personnels ❖ Dépôts effectués dans un lieu géographiquement très éloigné du lieu où sont domiciliés les comptes ou les propriétaires ❖ Montants inattendus en espèces conservés dans les locaux de l'entreprise ou à domicile ❖ Transfert ou décaissement rapide de fonds à la suite de dépôts d'espèces <p style="text-align: center;"><u>Comportement personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Radicalisation (p. ex., adoption d'un nom associé à des groupes ou mouvements extrémistes ou fondamentalistes, changement soudain de mode de vie ou de comportement, port de vêtements religieux traditionnels, etc.) ❖ Expression d'opinions politiques ou religieuses extrémistes ❖ Critique du gouvernement ou de ses politiques en matière de terrorisme, propagation d'idées radicales, extrémistes ou violentes (p. ex., sur les réseaux sociaux) ❖ Voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines ❖ Inscription sur une liste de sanctions ❖ Inscription sur la liste des clients d'un préparateur de déclarations fiscales ou d'un comptable impliqué dans des systèmes de remboursement illicites
<p>Indicateurs associés aux organisateurs et aux agents</p>	<p style="text-align: center;"><u>Activité financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Transfert de fonds à destination ou en provenance de zones de conflit ou de régions voisines ❖ Opérations sur distributeur automatique en zone de conflit ou dans des régions voisines ❖ Mouvements de fonds non liés à une relation d'emploi ou à d'autres arrangements financiers

- ❖ Limite de la carte bancaire atteinte ou approchée après plusieurs retraits d'argent liquide
- ❖ Paiements pour des voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Prise en charge des coûts liés à l'acquisition de compétences spécifiques (permis de pilotage, permis de port d'armes, permis de conduire de gros véhicules/navires, etc.)
- ❖ Paiements à des médias ou à des librairies qui contribuent à la propagation d'idées radicales, extrémistes ou violentes (p. ex., à des fins de propagande, pour créer une imprimerie, fabriquer des brochures, des drapeaux, etc.)
- ❖ Paiements correspondant à la location d'espaces de « réunion » sans aucun avantage économique ou autre explication logique
- ❖ Prêts ou fonds reçus d'un tiers sans justification commerciale (généralement sans remboursement)
- ❖ Paiements effectués à l'aide d'applications de transferts d'argent chiffrés (p. ex., applications de messagerie mobile)
- ❖ Prêts, lignes de crédit et/ou emprunts par carte de crédit sans remboursement
- ❖ Transactions immobilières financées par des sources inconnues
- ❖ Achat ou vente de biens de grande valeur (p. ex., biens culturels) provenant de zones de conflit
- ❖ Prêts provenant de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Dépôts d'espèces excessifs par rapport aux sources déclarées ou connues de revenus en espèces, en particulier sur des comptes personnels
- ❖ Petits dépôts en espèces répartis sur plusieurs comptes bancaires détenus ou contrôlés par une même personne, avec une augmentation inexplicquée du montant total des dépôts
- ❖ Dépôts effectués dans un lieu géographiquement très éloigné du lieu où sont domiciliés les comptes ou les propriétaires
- ❖ Remboursements d'impôts qui semblent fictifs
- ❖ Montants inattendus en espèces conservés dans les locaux de l'entreprise ou à domicile
- ❖ Retraits d'argent dans des pays à haut risque et les régions voisines
- ❖ Transfert ou décaissement rapide de fonds à la suite de dépôts d'espèces

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remboursements suspects ou fictifs à des clients récurrents (peut indiquer qu'une entreprise a transféré des fonds à une ou plusieurs personnes appartenant à une cellule terroriste) ❖ Utilisation de transferts à destination ou en provenance de pays à haut risque ou entre des personnes situées dans ces pays, pour des montants inférieurs aux seuils de déclaration afin d'éviter leur détection ❖ Achat de biens à double usage (produits électroniques, substances chimiques, armes, matériel d'entraînement, kits de survie, cartes, GPS, smartphones équipés du logiciel de chiffrement/déchiffrement PGP, etc.) <p><u>Comportement personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Radicalisation (p. ex., adoption d'un nom associé à des groupes ou mouvements extrémistes ou fondamentalistes, changement soudain de mode de vie ou de comportement, port de vêtements religieux traditionnels, etc.) ❖ Isolement de la famille, des amis, du travail et de la société en général ❖ Expression d'opinions politiques ou religieuses extrémistes ❖ Critique du gouvernement ou de ses politiques en matière de terrorisme, propagation d'idées radicales, extrémistes ou violentes (p. ex., sur les réseaux sociaux) ❖ Voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines ❖ Inscription sur une liste de sanctions ❖ Inscription sur la liste des clients d'un préparateur de déclarations fiscales ou d'un comptable impliqué dans des systèmes de remboursement illicites
<p>Indicateurs associés aux auteurs et exécutants</p>	<p><u>Activité financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Changement significatif dans les habitudes de déclaration de revenus (p. ex., déclaration tardive) ❖ Utilisation abusive de prestations sociales ou demandes douteuses de remboursement d'impôts ❖ Soutien financier (ou paiement de dépenses et de biens) provenant d'une source inattendue ou indéterminée

- ❖ Transactions en espèces importantes ou fréquentes par rapport au niveau de revenu (p. ex., aides de tiers sans lien de parenté)
- ❖ Transfert de fonds à destination ou en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Opérations sur distributeur automatique en zone de conflit ou dans les régions voisines
- ❖ Limite de la carte bancaire atteinte ou approchée après plusieurs retraits d'argent liquide
- ❖ Accumulation de prêts auprès de différents prêteurs sur une courte période, avec possibilité de défaut de remboursement
- ❖ Paiements pour des voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Prise en charge des coûts liés à l'acquisition de compétences spécifiques (permis de pilotage, permis de port d'armes, permis de conduire de gros véhicules/navires, etc.)
- ❖ Prêts ou fonds reçus d'un tiers sans justification commerciale (généralement sans remboursement)
- ❖ Prêts, lignes de crédit ou emprunts par carte de crédit sans remboursement
- ❖ Prêts provenant de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Nombreuses demandes de prêt
- ❖ Paiements effectués à l'aide d'applications de transferts d'argent chiffrés (p. ex., applications de messagerie mobile)
- ❖ Paiements à des médias ou librairies extrémistes
- ❖ Achat ou vente de produits de contrefaçon
- ❖ Dépôts en espèces de sources inconnues
- ❖ Dépôts d'espèces excessifs par rapport aux sources déclarées ou connues de revenus en espèces, en particulier sur des comptes personnels
- ❖ Dépôts effectués dans un lieu géographiquement très éloigné du lieu où sont domiciliés les comptes ou les propriétaires
- ❖ Montants inattendus en espèces conservés dans les locaux de l'entreprise ou à domicile
- ❖ Retraits d'argent dans des pays à haut risque et les régions voisines
- ❖ Transfert ou décaissement rapide de fonds à la suite de dépôts d'espèces

- ❖ Achat de biens à double usage (produits électroniques, substances chimiques, armes, matériel d'entraînement, kits de survie, cartes, GPS, smartphones équipés du logiciel de chiffrement/déchiffrement PGP, etc.)

Comportement personnel

- ❖ Radicalisation (p. ex., adoption d'un nom associé à des groupes ou mouvements extrémistes ou fondamentalistes, changement soudain de mode de vie ou de comportement, port de vêtements religieux traditionnels, etc.)
- ❖ Isolement de la famille, des amis, du lieu de travail et de la société en général
- ❖ Expression d'opinions politiques ou religieuses extrémistes
- ❖ Critique du gouvernement ou de ses politiques en matière de terrorisme, propagation d'idées radicales, extrémistes ou violentes (p. ex., sur les réseaux sociaux)
- ❖ Voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines
- ❖ Inscription sur une liste de sanctions
- ❖ Inscription sur la liste des clients d'un préparateur de déclarations fiscales ou d'un comptable impliqué dans des systèmes de remboursement illicites

Indicateurs relatifs aux entreprises

<p>Indicateurs associés à des transactions et partenaires inhabituels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Transactions (expéditions, transferts, transferts d'argent, transport de fonds, etc.) avec des parties situées dans des zones de conflit ou des régions voisines ❖ Transferts de fonds sans passer par des institutions financières réglementées (hawala et autres systèmes informels de transfert d'argent, p. ex.) ❖ Transferts d'argent effectués à l'aide d'applications chiffrées (p. ex., applications de messagerie mobile) ❖ Transactions avec des prêteurs inhabituels ❖ Remboursements suspects ou fictifs à des clients récurrents (peut indiquer qu'une entreprise a transféré des fonds à une ou plusieurs personnes appartenant à une cellule terroriste) ❖ Biens à risque tels que les biens de grande valeur et les biens à double usage en grandes quantités ❖ Incohérence entre le modèle et le volume des transactions et l'activité déclarée de l'entreprise
<p>Indicateurs associés à des mouvements de capitaux inhabituels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombreux mouvements de capitaux vers et depuis des comptes commerciaux sans justification économique apparente ❖ Absence de documents concernant l'objet, l'origine ou la destination des fonds ❖ Transfert ou décaissement rapide de fonds à la suite de dépôts d'espèces ❖ Retraits d'argent dans des pays à haut risque et les régions voisines ❖ Dépôts en espèces supérieurs aux sources de revenus en espèces déclarées ou connues ❖ Dépôts effectués dans un lieu géographiquement très éloigné du lieu où sont domiciliés les comptes ou les propriétaires ❖ Indicateurs relatifs à d'autres formes de fraude (cartes de crédit, prêts, etc.), tels que des demandes de prêt ou des paiements par cartes de crédit suspects ou inhabituels ❖ Montants inattendus en espèces conservés dans les locaux de l'entreprise ou à domicile

Indicateurs liés aux activités des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Achat ou stockage d'actifs non liés à l'activité de l'entreprise (par exemple, une imprimerie qui achète des masques à gaz, des téléphones chiffrés, du matériel de camping, des engrais) ❖ Achat ou stockage de quantités excessives de produits à double usage restreints ou répertoriés (matières radioactives, produits chimiques, explosifs, etc.) ❖ Rupture inexplicquée des stocks de biens à double usage ❖ Vente de biens à double usage soumis à des restrictions ou figurant sur une liste à des acheteurs inconnus ou non autorisés ❖ Dépôts en espèces et autres actifs pour un montant excessif, incompatible avec le chiffre d'affaires ou le niveau d'endettement ❖ Utilisation d'actifs de l'entreprise accordée à titre gratuit par des personnes ou entités inconnues ou non identifiées
Indicateurs liés aux dépenses inhabituelles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Paiements pour des voyages à destination et en provenance de zones de conflit ou de régions voisines au profit d'une autre personne ❖ Dons importants ou fréquents à des organisations caritatives ayant des liens avec des zones de conflit ou des régions voisines ❖ Achats par l'entreprise d'actifs qui ne peuvent pas être localisés ou vérifiés ❖ Factures pour des services de publicité, d'édition et d'impression sans rapport avec les activités de l'entreprise (vraisemblablement, à des fins de propagande, pour créer une imprimerie, produire des brochures, des drapeaux, etc.) ❖ Biens ou dépenses de nature privée payés par l'entreprise et qui ne sont apparemment pas utilisés par le propriétaire de l'entreprise

Indicateurs relatifs aux organisations caritatives et organismes à but non lucratif (OBNL)

Indicateurs associés à des transactions et partenaires inhabituels

- ❖ Dons reçus d'un État qui finance le terrorisme ou d'entités étrangères situées dans ou à proximité d'une zone de conflit, en particulier en l'absence de lien clair ou de documents justificatifs
- ❖ Accumulation de dons importants sans justification suffisante, surtout s'ils sont effectués principalement en espèces
- ❖ Utilisation de fonds pour financer des dépenses sans lien avec l'activité d'un organisme à but non lucratif
- ❖ Transferts de fonds vers des pays et territoires qui n'ont aucun lien avec les activités d'une organisation caritative ou d'un organisme à but non lucratif
- ❖ Dépenses réelles encourues pour l'achat de biens qui ne correspondent pas au libellé des factures ou des bordereaux d'expédition
- ❖ Une entité qui se présente comme une organisation caritative, mais qui agit sans être enregistrée afin d'éviter le contrôle des autorités de réglementation
- ❖ Des dirigeants, collaborateurs clés ou principaux donateurs qui ont déjà travaillé pour d'autres organisations caritatives ayant fait l'objet de soupçons ou de sanctions
- ❖ Des dirigeants, collaborateurs clés ou principaux donateurs font l'objet d'informations défavorables provenant de sources librement accessibles
- ❖ Des entités étrangères associées, des représentants ou collaborateurs font l'objet d'informations défavorables provenant de sources librement accessibles
- ❖ Transfert de fonds et autres biens à des entités situées/opérant dans des zones de conflit ou à proximité, en particulier si aucune activité ou aucun programme n'a été signalé dans ces zones
- ❖ Association entre des directeurs, trustees, gestionnaires, collaborateurs clés ou représentants d'une organisation caritative ou d'un organisme à but non lucratif et des organisations ou des individus ayant des liens avec le terrorisme
- ❖ Propagation, distribution, publication sur Internet ou dans d'autres médias, d'idéologies extrémistes ou de documents qui en font l'apologie

Indicateurs relatifs aux actifs virtuels (AV)

<p>Indicateurs associés à des transactions et partenaires inhabituels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation d'argent liquide pour l'achat d'actifs virtuels ❖ Transactions fréquentes et de faible valeur sur AV vers un même destinataire ou une même adresse ou vers des destinataires et des adresses liés ❖ Transactions fréquentes et de faible valeur sur AV vers un même destinataire ou une même adresse ou vers des destinataires et des adresses liés, au moyen de différents AV et PSAV ❖ Un individu effectue des opérations vers une même adresse à partir d'adresses ou de portefeuilles différents ❖ Recours à des prestataires d'AV de pair-à-pair ❖ Recours à des PSAV dans des lieux éloignés, proches de zones de conflit ❖ Transactions vers des adresses annoncées sur des réseaux sociaux ou des sites Web comme étant liées à des groupes extrémistes ❖ Transferts vers des OBNL fournissant des services dans des zones de conflit ou touchées par des phénomènes naturels ❖ Utilisation des « Privacy Coins » pour effectuer des dons ou des transactions ❖ Transactions anormales ou absence d'explication pour la réalisation des transactions ❖ Transactions à montant arrondi ❖ Manque d'intérêt pour le coût des monnaies et les fluctuations de cours ❖ Utilisation de distributeurs automatiques d'AV pour effectuer des transactions malgré des frais plus élevés ❖ Recours à des PSAV dont les contrôles et la politique de lutte contre le blanchiment d'argent sont faibles (procédures de connaissance client, KYC notamment) - une entreprise comme Chainalysis, qui fournit des données et des analyses sur la blockchain, établit une liste de ces échanges pour ses clients ❖ Multiples transactions rapides entre plusieurs PSAV ou plateformes sans objectif clairement lié, ce qui peut indiquer des tentatives de rompre la chaîne de conservation sur les blockchains concernées ou de déguiser davantage la transaction
<p>Indicateurs associés aux transactions sur le Darknet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un utilisateur reçoit souvent des fonds d'adresses de portefeuilles du Darknet qui accumulent des valeurs importantes ou y dépose des fonds ❖ Un pourcentage important des dépôts effectués par un utilisateur sur une bourse provient de places de marché du Darknet ❖ Un pourcentage important des retraits d'un utilisateur d'une bourse se traduit par des transactions avec des places de marché du Darknet

VIII. Études de cas

Actifs virtuels

Les cas d'utilisation des AV à des fins illicites augmentent à mesure que les actifs virtuels sont connus et acceptés. L'utilisation d'actifs virtuels comme mécanisme de conservation et de transmission de fonds fait désormais partie du *modus operandi* de nombreux groupes de blanchiment de capitaux à grande échelle, et il en va de même, de plus en plus, pour le financement du terrorisme. Des enquêtes menées aux États-Unis, en Inde, en Indonésie et aux Philippines révèlent que des groupes terroristes djihadistes sollicitent des dons par l'intermédiaire de diverses formes d'actifs virtuels depuis au moins 2015 ; bien que les sommes en elles-mêmes ne soient pas importantes, elles ont été utilisées pour mener à bien un certain nombre d'attaques terroristes de grande envergure ayant entraîné des pertes humaines et des dégâts matériels.

En 2018, une page est apparue sur un site Web affilié à l'État islamique, invitant les sympathisants à envoyer des Bitcoins à une adresse indiquée, et encourageant les adeptes à « financer la lutte islamique sans laisser de traces ». Ce site Web a été fermé par le FBI américain. En 2019, le Hamas a lancé une campagne de dons en cryptomonnaies qui a conduit en 2020 à la saisie par le gouvernement américain de plusieurs sites Web et de 150 comptes en cryptomonnaies liés à la branche armée du Hamas, les Brigades Izz al Din al Qassam. Le ministère américain de la Justice (DOJ) a inculpé deux ressortissants étrangers pour des délits de blanchiment de capitaux liés à leur participation à la conversion de cryptomonnaies en d'autres formes de valeur. Le DOJ a également poursuivi une personne pour avoir dissimulé un soutien matériel au Hamas, en utilisant notamment le Bitcoin.

Des enquêtes menées aux États-Unis en 2023 ont révélé que les Brigades Qassam avaient utilisé Binance, une bourse de cryptomonnaies, pour organiser des transactions en cryptomonnaies dès 2019. En 2021, la plateforme américaine d'échange de cryptomonnaies Coinbase a identifié le Hamas comme étant l'un des groupes terroristes impliqués dans la collecte de fonds en cryptomonnaies. Les autorités israéliennes auraient saisi des dizaines d'adresses de cryptomonnaies liées au Hamas, au Djihad islamique palestinien (PIJ) et à d'autres groupes terroristes entre 2021 et 2023. En avril 2023, les Brigades Qassam ont annoncé qu'elles n'accepteraient plus les dons en Bitcoins, avertissant que les donateurs pourraient être ciblés par des poursuites.

En octobre 2023, des rapports de source ouverte ont indiqué que des portefeuilles de cryptomonnaie liés au Hamas avaient reçu environ 41 millions de dollars entre 2020 et 2023, et que des portefeuilles liés au PIJ avaient reçu jusqu'à 93 millions de dollars au cours d'une période similaire.

Les enquêtes suggèrent que les dons d'actifs virtuels aux groupes terroristes sont généralement sollicités au moyen de campagnes dans les réseaux sociaux ou sur des pages Web qui semblent souvent appartenir à une organisation caritative ou à un autre organisme censé fournir une aide humanitaire aux personnes situées sur une zone de conflit ou dans des régions touchées par des catastrophes naturelles (tremblements de terre ou inondations par exemple). Les dons sont également effectués par virement en ayant recours à de grands prestataires de services d'actifs virtuels tels que Binance et Coinbase.

IX. Glossaire

<u>Terme</u>	<u>Définition</u>
Terrorisme	<p>Les Nations Unies définissent le terrorisme comme « des actes criminels qui, à des fins politiques, sont conçus ou calculés pour provoquer la terreur dans le public, un groupe de personnes ou chez des particuliers, et qui sont injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou autre que l'on puisse invoquer pour les justifier ».</p>
Financement du terrorisme	<p>Le financement du terrorisme est le fait, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, illégalement et délibérément, de fournir, de réunir ou de gérer des fonds dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés en tout ou en partie, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ par un terroriste ; ❖ par une organisation terroriste ; ❖ en vue de commettre un ou plusieurs actes de terrorisme. <p>L'infraction est avérée même si les fonds n'ont pas été effectivement utilisés pour commettre ou tenter de commettre un ou plusieurs actes de terrorisme ni ne sont liés à un ou plusieurs actes de terrorisme en particulier.</p>
Fonds	<p>Le terme « fonds » possède la signification qui lui est donnée par l'article 1 de la Convention internationale des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme, adoptée à New York le 9 décembre 1999¹.</p>
Installation gouvernementale ou publique	<p>L'expression « installation gouvernementale ou publique » possède la signification qui lui est donnée par l'article 1 de la Convention internationale des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme, adoptée à New York le 9 décembre 1999.</p>
Produits	<p>Le terme « produits » possède la signification qui lui est donnée par l'article 1 de la Convention internationale des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme, adoptée à New York le 9 décembre 1999.</p>

¹ Convention rendue exécutoire par Ordonnance [n° 15.319 du 8 avril 2002](#).